



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

**Office fédéral de la santé publique**  
Division Stratégies de la santé  
3003 Berne

Par e-mail à: [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch) et  
[proches.aidants@bag.admin.ch](mailto:proches.aidants@bag.admin.ch)

Lieu, date	Berne, le 16 octobre 2018	N° direct	031 335 11 13
Interlocuteur	Martin Bienlein	E-mail	Martin.bienlein@hplus.ch

### **Réponse de H+ à la consultation sur le projet de loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et prise en charge de proches**

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 27 juin 2018, vous nous avez donné la possibilité de prendre position sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et prise en charge de proches. Nous vous en remercions vivement. Notre réponse se fonde sur une enquête menée auprès de nos membres.

H+ approuve les modifications dans le CO, la LAVS, la LPP, la LAI, la LAPG (soutien et protection particulière), à l'exception de la protection contre le licenciement après le temps d'essai. Le cercle des personnes concernées devrait englober les parents, les enfants reconnus et non-reconnus (issus de familles recomposées), les enfants d'un autre lit, les frères et sœurs, les époux, les partenaires enregistrés ainsi que les partenaires vivant en concubinage. Il devrait être cependant fermé.

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations. Nous restons volontiers à votre disposition pour toute question.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos meilleures salutations.

Anne-Geneviève Bütikofer  
Directrice